

Admission en classe de CPGE Scientifique

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription
- Fiche intendance
- Fiche urgence
- Un certificat de fin de scolarité (EXEAT) (*ce document devra être fourni au maximum 1 semaine avant la rentrée*)
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'élève sur feuille A4
- Une photocopie du relevé de notes du baccalauréat
- Le dossier internat le cas échéant

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Elèves Boursiers** : dès réception de votre notification provisoire CROUS, merci de nous en adresser une copie (adresse mail du lycée : ce.0600014p@ac-amiens.fr)
- **Certificat de scolarité** : les certificats de scolarité seront distribués aux élèves courant septembre.

La rentrée s'effectuera le lundi 2 septembre 2024 à 9h.

Fiche intendance

Année 2024/2025

COMMENT BENEFICIER DU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCEE A LA PROCHAINE RENTREE ?

Que vous désiriez prendre vos repas TOUS LES JOURS, ou, SEULEMENT QUELQUES JOURS PAR MOIS, ou encore, QUELQUEFOIS dans l'année, vous pourrez le faire dès lors que vous aurez ouvert UN COMPTE RESTAURANT.

L'ouverture de votre compte restaurant est automatique dès votre inscription en qualité de demi-pensionnaire.

Votre compte sera valable pour toute la durée de votre présence dans l'établissement.

Pour de plus amples renseignements sur l'aspect fonctionnel et réglementaire du service d'internat et de restauration, consultez le règlement détaillé sur le site du lycée : <https://pierre-dailly-compiegne.ac-amiens.fr/>

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

La possibilité de payer par prélèvements bancaires est offerte*. Ils seront effectués vers le 5 de chaque mois (en fonction des jours ouvrables et fériés)

Toute demande d'arrêt de prélèvement doit être faite par écrit.

Les prélèvements rejetés donneront lieu à la perception des frais bancaires correspondants ; ce mode de paiement sera annulé en cas d'impossibilité de recouvrer par ce moyen.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous devez remplir le « Mandat de prélèvement SEPA » sans omettre de le signer et de joindre un relevé d'identité bancaire.

Le retour devra être fait au service Gestion de l'établissement de votre enfant au moment de l'inscription.

Pour les internes :

Les prélèvements correspondront à un tiers du montant dû pour le trimestre considéré, en novembre, décembre et janvier pour le trimestre septembre-décembre ; février, mars et avril pour le trimestre janvier-mars ; mai, juin et juillet pour le trimestre avril-juin.

Pour les demi-pensionnaires :

Les prélèvements correspondront au montant des repas consommés le mois précédent.

* Sous réserve de compatibilité technique pour le 1^{er} trimestre 2024/2025 pour les forfaits d'internat

Nom : Prénom de l'élève : Classe :
En MAJUSCULES

Sexe : G F Date de naissance :

Je m'engage à respecter le règlement particulier correspondant à la qualité cochée ci-dessous.

Date : Signature de l'élève : Signature des parents :

Je désire bénéficier du prélèvement automatique (*imprimé à remplir le jour de l'inscription*)

Je m'inscris comme **EXTERNE**

Je m'inscris comme **DEMI-PENSIONNAIRE**

→ Je verse 60 € correspondant à une avance sur repas, lors de mon inscription (chèque ou virement à l'ordre du Lycée Pierre d'Ailly)

Je m'inscris comme **INTERNE**

Je joins obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal afin de pouvoir bénéficier du remboursement du solde éventuel de mon compte en cas de départ du Lycée et du versement des bourses nationales
Merci de préciser Nom, Prénom, Division de l'élève sur le RIB.

Si le prélèvement automatique n'est pas retenu, il conviendra d'alimenter le compte par un versement sur celui-ci :

- Paiement en ligne (création d'un Compte Turbo Self via le site du lycée, onglet « Vie Pratique », rubrique « intendance »)
- Virement sur le compte bancaire du lycée Pierre d'Ailly
- Chèque
- Espèces (à déposer directement au bureau de la restauration)

ATTENTION ! VOTRE CARTE DOIT **TOUJOURS ETRE EN BON ETAT** AFIN DE NE PAS PERTURBER LE FONCTIONNEMENT DES DISTRIBUTEURS DE PLATEAUX.

Votre compte ne doit pas présenter un solde débiteur ; l'accès à la restauration peut être suspendu dans ce cas. Vous êtes prié de vérifier votre solde à chaque passage.



INFIRMERIE

FICHE D'URGENCE

Lycée Pierre d'Ailly

Année scolaire 2024/2025

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : **Classe :**

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :
.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :
.....

En cas d'accident ou de maladie, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile
.....
2. N° de téléphone portable du père
.....
3. N° de téléphone portable de la mère
.....
4. N° du travail du père Poste :
5. N° du travail de la mère Poste :
6. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
.....

En cas d'urgence, après appel au SAMU, un élève accidenté ou malade peut être orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date des derniers vaccins :

tétanos...../...../..... polio/...../..... diphtérie...../...../.....

(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)

.....
.....
.....

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :
.....

le

Signature des parents